



6 mars 2020

Centre de la Division de la coopération internationale et
de l'administration fiscale pour
les politiques fiscales et l'administration
Organisation de coopération et de développement économiques
Paris, France

L'Institut professionnel de la fonction publique du Canada (IPFPC) représente quelque 55 000 professionnels de la fonction publique un peu partout au Canada, dont près de 12 000 vérificateurs, gestionnaires, juricomptables et autres fiscalistes de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Les membres de l'IPFPC reconnaissent l'importance du programme de l'OCDE sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéficiaires (BEPS), en particulier l'obligation accrue de reddition de compte qui découle des déclarations pays par pays (DppP). Si le BEPS représente une avancée majeure, il ne va pas assez loin. Ce programme est conçu pour être conservateur et progresser lentement, mais il y a des étapes logiques qui devraient être menées à bien plus rapidement.

1. Les normes DppP de l'OCDE devraient se rapprocher de la norme fiscale de la Global Reporting Initiative (GRI) pour remédier aux insuffisances en matière de qualité des données. Les normes de la GRI permettraient d'atténuer les faiblesses mises en évidence dans le document de consultation : rapprochement avec les comptes consolidés, seuils limités, transaction intra-groupes et production de rapport par des entités apatrides. En plus de régler ces problèmes, l'adoption de ces normes permettrait de réduire les coûts générés par la mise en conformité, d'améliorer la qualité des données et d'accroître la clarté et la transparence.
2. Les rapports DppP doivent être mis à la disposition du public. Cela permettrait de faire la lumière sur les pratiques commerciales indésirables, d'approfondir la surveillance du public et d'exercer un puissant effet dissuasif sur la fraude et l'évitement fiscaux. La tendance se fait sentir dans le monde entier, mais les règles varient d'un pays à l'autre en ce moment. Certains pays exigent une plus grande transparence et certaines entreprises donnent cette information volontairement, mais beaucoup résistent à ce mouvement pour protéger ce qu'elles considèrent comme un avantage concurrentiel. Une norme commune de déclaration de l'information au public constituerait une solution de rechange plus simple au système d'échange actuel, en plus d'accroître la transparence et d'uniformiser les règles du jeu. En 2018, l'IPFPC a mené un sondage auprès des vérificateurs de l'Agence du revenu du Canada pour connaître leur avis sur un éventail de débats de politiques contemporaines. En réponse à ce problème, 65 % des personnes interrogées croient que les DppP devraient être publiquement accessibles.
3. Nous pensons que le seuil actuel de la DppP est trop élevé. La norme actuelle de 750 millions d'euros a pour conséquence que trop peu de sociétés remplissent les conditions requises et limite donc les effets positifs de l'obligation accrue de rendre des comptes. L'Australie a déjà mis

en œuvre des exigences de déclaration plus strictes pour les entreprises dont les revenus sont supérieurs à 100 millions de dollars australiens, soit environ 60 millions d'euros. Les DppP de l'OCDE pourraient être réduites en conséquence.

Merci de l'attention que vous porterez à ces recommandations.

En toute solidarité,

Debi Daviau, présidente de l'IPFPC

